



Objet : Demande de mesure dérogatoire temporaire relative à la prise en charge des surcoûts liés aux perturbations de circulation

Transports sanitaires réalisés par les taxis conventionnés – Haute-Garonne (31)

Madame la Directrice,

Madame Isabelle Comte

Directrice de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Garonne

Toulouse

Le syndicat TER31, organisation représentative des taxis conventionnés exerçant en région Occitanie, souhaite porter à votre connaissance, dans un esprit de dialogue et de partenariat avec l'Assurance Maladie, les difficultés majeures actuellement rencontrées par les professionnels du transport sanitaire dans le département de la Haute-Garonne.

Les manifestations agricoles et les dispositifs de sécurité qui en découlent ont entraîné des blocages récurrents de nombreux axes routiers, imposant aux taxis des déviations importantes, des allongements significatifs des temps de parcours ainsi que des immobilisations prolongées dans les embouteillages, pouvant atteindre deux à trois heures par transport.

Ces contraintes ont un impact direct sur l'organisation des hôpitaux et cliniques de Toulouse et de son agglomération, lesquels rencontrent aujourd'hui des difficultés croissantes à trouver des transporteurs disponibles pour assurer les prises en charge et les retours des patients, notamment vers les départements limitrophes.

Malgré ces conditions particulièrement dégradées, les taxis conventionnés continuent d'assurer leurs missions afin de garantir la continuité des soins. Toutefois, les kilomètres supplémentaires imposés, conjugués aux temps d'attente et de circulation non productifs, placent de nombreux professionnels dans une situation économiquement déséquilibrée : les transports sont, de fait, réalisés à perte, indépendamment de toute volonté des transporteurs.

Ces transports sont par ailleurs très fréquemment effectués hors du département de la Haute-Garonne, à l'échelle de la région Occitanie, ce qui accentue encore l'impact des perturbations de circulation et appelle une lecture partagée de la situation entre les territoires concernés.

Dans ce contexte exceptionnel, et dans une logique de responsabilité partagée entre l'Assurance Maladie, les établissements de santé et les transporteurs, nous sollicitons la mise en place, à titre temporaire et dérogatoire, d'une mesure permettant la prise en compte des kilomètres supplémentaires réellement effectués, lorsque ceux-ci résultent directement des itinéraires de déviation et des contraintes de circulation liées aux manifestations agricoles.

Une telle mesure permettrait de reconnaître les efforts consentis par les taxis conventionnés, de sécuriser leur engagement auprès des établissements de santé, et de préserver durablement l'accès des assurés à leurs soins dans un contexte fortement perturbé.

Attachés à une relation de confiance et de coopération avec vos services, nous restons pleinement disponibles pour tout échange ou toute concertation que vous jugeriez utile.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le bureau du syndicat TER31

Organisation représentative des taxis conventionnés d'Occitanie